

# LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat  
(www.bastiat.net)

N°91. 2<sup>e</sup> trimestre 2014

Directeur de la publication :  
**Patrick de Casanove**

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat  
146 Rue des Hauts du Lac  
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com  
(modalités d'inscription au cercle au  
bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

Les yeux des Gascons, ont, à ce qu'on assure, comme ceux des chats, la propriété de voir pendant la nuit. (Alexandre Dumas. *Les trois mousquetaires*)

## Editorial

L'enseignement, la transmission du savoir accumulé de génération en génération est un élément essentiel au progrès de l'humanité. Découverte, assimilation, innovation est le triptyque qui sous-tend sa marche en avant.

« *S'il y a quelque chose au monde qui soit progressif par nature, c'est l'enseignement. Qu'est-ce, en effet, sinon la transmission, de génération en génération, des connaissances acquises par la société ; c'est-à-dire d'un trésor qui s'épure et s'accroît tous les jours ?* » Frédéric Bastiat *Baccalauréat et socialisme*. Malheureusement la France s'ingénie à dilapider ce trésor.

Cette transmission du savoir y est en panne. Pour preuves : 31% des élèves de CM2 ne maîtrisent plus les opérations basiques et chaque année 180000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification. Les universités françaises sont absentes des premières places au classement international des grandes universités. Les performances des élèves français baissent dans les classements internationaux. Ces mauvais résultats surviennent malgré plus de 1 million de fonctionnaires et malgré des dépenses qui augmentent sans cesse, pour constituer aujourd'hui le premier poste au budget de la nation avec 64,9 milliards d'euros (0,6 milliard de plus qu'en 2013 et 87% de plus qu'en 1980).

Ce gâchis existe parce qu'au sein du service public de l'enseignement il n'y a pas d'information fiable et personne ne peut évaluer le service rendu. Il n'y a pas de libre choix, tous les prix sont administrés, tout est réglementé. Personne ne sait si ces dépenses colossales sont utilisées à bon escient. Cette ignorance sert les gens au pouvoir. Elle leur permet de maintenir les populations dans une certaine dépendance. « *L'État, ou pour mieux dire le parti, la faction, la secte, l'homme qui s'empare momentanément, et même très légalement, de l'influence gouvernementale, peut donner à l'enseignement la direction qui lui plaît, et façonner à son gré toutes les intelligences.* » Frédéric Bastiat *Baccalauréat et socialisme*. Bien entendu il façonnera ces intelligences dans un sens qui le sert. Priver les personnes de moyens intellectuels d'assumer leur libre arbitre est

une certitude de pouvoir les dominer. Ainsi les médias modèlent une opinion sans références, les politiciens manipulent des individus sans culture économique, la promotion sociale n'est permise qu'à ceux qui auront été cooptés. Ils recevront l'éducation nécessaire pour obtenir et garder les postes clés de la société et par la même le pouvoir. Cela en suivant les filières connues de « *ceux qui savent* ». Il n'est donc pas étonnant que les milieux modestes voient leurs enfants exclus et que l'ascenseur social soit lui aussi en panne. Tout cela constitue une perte énorme pour le pays parce que, comme l'écrivait Jean Bodin en 1576, « *Il n'y a ni richesse ni force que d'hommes. Ceuls les individus agissent. Les sociétés n'existent, ne se développent ou régressent que par les actions des individus qui les composent, d'où l'importance de l'instruction et de la transmission du savoir.* »

Les Français ne sont pas libres puisque l'État façonne leurs enfants. « *Qu'est-ce que la Liberté ? C'est l'ensemble des libertés. Être libre, sous sa responsabilité, de penser et d'agir, de parler et d'écrire, de travailler et d'échanger, d'enseigner et d'apprendre, cela seul est être libre.* » Frédéric Bastiat *Baccalauréat et socialisme*. Travailler, échanger, enseigner et apprendre ne font plus partie des libertés françaises, c'est l'État qui décide. Penser, agir, parler et écrire exige désormais la plus grande prudence pour échapper aux censeurs du politiquement correct et aux foudres des lois historiques. Quant à la responsabilité individuelle, dans ce domaine comme dans d'autres, elle a disparu.

« *L'explication est dans ce seul mot : Monopole. Le monopole est ainsi fait qu'il frappe d'immobilisme tout ce qu'il touche.* » Frédéric Bastiat *Baccalauréat et socialisme*.

C'est bien là le problème. D'où la nécessité de rendre aux personnes la responsabilité et le libre choix de leur vie. L'enjeu est donc de rendre aux Services privés toute leur place. C'est le thème du prochain Weekend de la Liberté.

Patrick de Casanove  
Président du Cercle Frédéric Bastiat

## Compte rendu du dîner débat du 8 mars 2014

### LA « DÉ-VALORISATION » DE L'ÉCOLE

par Thierry Foucart

Merci au cercle Frédéric Bastiat et à Patrick de m'avoir invité à parler de l'école et plus particulièrement des valeurs qu'elle transmet. J'ai intitulé cette intervention « *La dé-valorisation du système éducatif* » parce que la nature des valeurs transmises par l'école à notre jeunesse évolue de façon rapide et inquiétante au fur et à mesure de l'évolution de la société.



Thierry Foucart

Je commencerai par une citation de Hannah Arendt : toute société est soumise à une nécessité politique, celle de l'introduction « *des nouveaux-venus par naissance dans un monde préétabli où ils naissent en étrangers.* »<sup>1</sup>. Cette citation d'Hannah Arendt, extraite d'une conférence tenue dans les années 1960, doit être évidemment étendue aux nouveaux-venus par l'immigration.

L'école est concernée par cette nécessité politique. Intégrant les élèves dans le monde des adultes et donc préparant aujourd'hui la société de demain, elle devient un enjeu fon-

damental pour l'avenir de notre société, et les gouvernements sont amenés à l'utiliser dans l'intérêt général tel qu'ils le conçoivent. Cette utilisation se manifeste par des interventions de différentes natures : politique, morale, administrative et pédagogique dans le système éducatif.

Je suivrai le plan suivant dans mon exposé :

- Un historique établissant le lien entre le régime politique et le système éducatif.
- Une description des interventions de l'État suivant leur nature
- Une analyse des valeurs en déshérence
- Une conclusion proposant une critique de la politique éducative actuelle et une libéralisation de l'école respectant toutefois certaines contraintes.

## 1. Un bref historique

En France, pendant l'ancien régime, l'instruction était confiée essentiellement à l'église catholique, en particulier aux jésuites, qui transmettait les valeurs chrétiennes et soutenait la monarchie, et ce n'est qu'au 17e siècle qu'un philosophe suisse a imaginé un système collectif d'éducation détaché de l'emprise du clergé. Un tel système a été mis en place à partir du 19e siècle, avec pour objectif les deux formes classiques d'intégration : structurelle par la formation professionnelle, en particulier en agriculture sous l'influence des physiocrates, et culturelle par la transmission des droits de l'homme et la formation du citoyen.

À la fin du 19e et au début du 20e siècle, l'école publique a été utilisée pour renforcer le régime républicain et le pouvoir central. C'est à cette époque que l'usage de la langue française a été imposé sur l'ensemble du territoire et que les lois sur la laïcité de Jules Ferry ont été votées. Au même moment, l'école catholique restait favorable à la monarchie et continuait à transmettre les valeurs religieuses. C'est en 1932 que le ministère de l'Instruction publique a été remplacé par celui de l'Éducation nationale : à la mission d'instruction, surtout fondée sur l'acquisition de la culture française, de savoir-faire technologiques et d'un discours rationnel et critique, s'est ajoutée celle de l'éducation, qui concerne les mœurs, les comportements, la morale, les habitudes de vie. À cette époque, les rôles éducatifs de l'école publique et de la famille sont partagés à peu près clairement : éducation à la vie sociale et professionnelle à l'école, à la vie religieuse et individuelle au foyer. Cette situation n'a guère évolué jusque dans les années 1970.

Plus récemment, en 1984, le gouvernement Mauroy a voulu nationaliser l'école privée : la réaction des parents d'élèves de ces écoles a été massive et l'a obligé à abandonner le projet de loi Savary, mais cet abandon a été suivi d'un accord entre l'école privée et l'État, donnant à ce dernier une tutelle sur les programmes pédagogiques et éducatifs et sur les

professeurs. Les écoles privées sont maintenant dans leur très grande majorité sous contrat d'association, en échange du financement public des frais de personnel et de fonctionnement pédagogique. Elles sont tenues aux mêmes obligations légales que l'école publique : elles sont devenues laïques, et l'enseignement religieux ne peut y être obligatoire.

Les écoles non conventionnées ne rassemblant qu'une très faible proportion d'élèves, nous sommes maintenant dans la situation voulue par les physiocrates du 18e siècle : selon ces derniers, l'État doit avoir le monopole de l'enseignement afin de créer un « homme nouveau » suffisamment « éclairé » pour empêcher l'avènement du despotisme. Les libéraux étaient opposés à ce monopole : en 1792, d'après Condorcet chargé de rédiger un projet d'école publique, « *aucun pouvoir public ne doit avoir l'autorité ni même le crédit, d'empêcher le développement des vérités nouvelles, l'enseignement des théories contraires à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés* »<sup>2</sup>. Un peu plus tard, en 1856, Tocqueville<sup>3</sup> écrit que le fait que la nation soit « éclairée » ne suffit pas à empêcher le retour du despotisme et de l'obscurantisme si « la source de lumière » est unique.

Les totalitarismes récents et actuels ont montré que les libéraux avaient raison : sous un régime totalitaire, l'école est toujours complètement dominée par le pouvoir, qui se prétend seul à détenir la vérité et à pouvoir éclairer le peuple afin de maintenir sa domination. Nous développons dans la suite l'idée que l'école est actuellement utilisée par le pouvoir politique pour assurer l'avenir d'un socialisme doux et non plus seulement d'empêcher le retour du despotisme.

Cette volonté politique se traduit par différentes sortes d'intervention de l'État dans le système éducatif.

## 2. L'interventionnisme politique.

L'école est en premier lieu chargée de transmettre à la jeunesse les valeurs fondatrices de la démocratie, plus particulièrement de la République. Ces valeurs sont énoncées dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et résumées par la liberté, l'égalité, et la fraternité. Cette mission, de nature politique, n'est contestée par aucun parti démocratique, et est une conséquence de la nécessité d'assurer l'avenir de notre société.

Par contre, l'État-providence et l'idéologie socialiste donnent un nouveau sens à l'égalité et remplacent la fraternité par la solidarité.

Tout d'abord l'égalité : l'égalité en droit présente dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen a été remplacée par l'égalité réelle, et l'égalité des chances par l'égalité des statistiques. Toute inégalité de résultats est considérée comme une preuve de l'inégalité des chances et d'une injustice sociale dès qu'elle confirme une revendication d'une minorité influente. C'est une erreur d'interprétation, régulièrement dénoncée par les scientifiques, mais pourtant très répandue<sup>4</sup>. Les inégalités de résultats ne concernent pas les individus, mais les classes sociales et les communautés, ethniques, sexuelles, religieuses etc. Elles ne se limitent plus aux écarts matériels, mais sont étendues aux différences sociales, comme le montre la revendication des féministes d'égalité réelle des rôles sociaux entre hommes et femmes. C'est l'État-providence qui est chargé de corriger ou de compenser ces injustices.

Ensuite la solidarité : substituée à la fraternité, elle est différente de l'aide humanitaire. C'est l'instrument de l'égalité réelle, dont on ne peut

1 - Arendt H., *Vérité et politique*, in *La crise de la culture*, p. 122, Folio essais 1993.

2 - Condorcet, *Rapport et projets de décrets relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique*, 1792, in Kintzler, op. cité.

3 - Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution*, coll. folio histoire, p. 257, Gallimard, 2007, 1856, Paris.

4 - On trouvera des explications de cette persistance dans Boudon R., *Renouveler la démocratie*, Odile Jacob, 2006, Paris.

la séparer. Ce n'est pas un devoir individuel, mais un droit-créance, c'est-à-dire une obligation de la société dont chaque communauté qui se juge injustement traitée peut exiger le respect. Elle est différente de la fraternité définie par le sentiment d'appartenir à un même peuple, d'avoir une histoire commune, de partager les mêmes valeurs. Le devoir moral individuel d'aider son prochain (inclus dans la fraternité) est remplacé par l'obligation sociale de contribuer à l'égalité réelle (la solidarité).

Ces deux nouvelles conceptions expliquent qu'en France, l'objectif de la fiscalité soit la redistribution des richesses identifiée avec la justice sociale. Mais contrairement aux droits de l'homme de 1789, elles ne font pas l'unanimité. Les libéraux<sup>5</sup> comme Hayek contestent cette notion de justice sociale dans laquelle ils voient une restriction des libertés individuelles, une violation du droit de propriété, une entrave à la création de richesses et un changement de paradigme, l'augmentation du bien-être de chacun résultant de plus en plus de la redistribution que de ses efforts personnels. Plus prosaïquement, la redistribution des richesses et le droit-créance de solidarité s'opposent au droit de propriété et sont contestés par ceux, environ 50% de la population, dont le patrimoine et le revenu subissent des prélèvements obligatoires pour assurer l'égalité réelle entre tous.

L'école est maintenant chargée de transmettre ce nouveau paradigme, ces deux nouvelles valeurs, de les faire passer dans l'inconscient culturel des nouvelles générations. C'est sur l'empathie, la pitié et la compassion que repose son argumentation, sentiments qui trouvent un écho favorable dans la mentalité de la population historiquement formée par le christianisme, et dans lesquels Nietzsche voyait une cause de l'affaiblissement des sociétés<sup>6</sup>. Cette volonté politique est celle de Ferdinand Buisson qui défendait au début du 20<sup>e</sup> siècle l'idée d'une « religion laïque » pour imprégner la laïcité dans l'inconscient culturel de la population, comme l'explique – d'ailleurs très bien – le philosophe Vincent Peillon dans son ouvrage « Une religion pour la République : La foi laïque de Ferdinand Buisson ». Le ministre Vincent Peillon applique d'ailleurs ce raisonnement, en déclarant dans sa lettre aux recteurs de 2013 « s'appuyer sur la jeunesse pour changer les mentalités ».

C'est exactement la politique imaginée par les physiocrates du 19<sup>e</sup> siècle. Tocqueville décrit cette politique de la façon suivante : « L'État, suivant les économistes [les physiocrates], n'a pas uniquement à commander à la nation, mais à la façonner d'une certaine manière ; c'est à lui de former l'esprit des citoyens suivant un certain modèle qu'il s'est proposé à l'avance ; son devoir est de le remplir de certaines idées et de fournir à leur cœur certains sentiments qu'il juge nécessaires. En réalité, il n'y a pas de limites à ses droits ni de bornes à ce qu'il peut faire ; il ne réforme pas seulement les hommes, il les transforme. »<sup>7</sup>

L'interventionnisme politique donne donc comme mission à l'école laïque qui a exclu l'enseignement religieux, de « convertir » les élèves à cette « religion laïque ». C'est assez paradoxal.

### 3. Autres interventions

L'interventionnisme politique concerne l'objectif du système éducatif. Pour l'atteindre, l'État utilise des interventions concrètes par l'intermédiaire de l'administration.

L'égalité réelle, la solidarité et la redistribution ont généré peu à peu des dépenses collectives considérables, et provoqué par suite le déficit budgétaire et la dette publique que l'on connaît. La maîtrise des coûts est devenue inéluctable et les pouvoirs publics interviennent maintenant en amont des problèmes sociaux : ils cherchent à éviter leur apparition pour ne pas avoir à les résoudre et pour en minimiser le coût. Comment ? En remplaçant la répression par la prévention, c'est-à-dire l'autorité par la

persuasion et la décision par le débat.

#### 3.1 L'interventionnisme moral

Le système scolaire est évidemment impliqué directement dans cette démarche : il a pour mission d'éduquer les élèves de façon préventive, en luttant contre les préjugés sexistes et les discriminations ethniques ou religieuses pour limiter les conflits communautaires et les inégalités, et en normalisant les comportements pour réduire la délinquance, les violences et leurs coûts sociaux. Il cherche à transformer les mentalités et non à réprimer les comportements asociaux en imposant de nouvelles normes morales.

L'enseignement de la sexualité est caractéristique de cette démarche : l'école est chargée d'expliquer les moyens de contraception aux élèves pour éviter les grossesses d'adolescentes considérées comme coûteuses socialement, et met à leur disposition ces moyens à l'intérieur même des établissements scolaires. Elle banalise ainsi l'acte sexuel, la contraception, et, dans une démarche quasi eugénique puisque le but est de limiter les coûts sociaux, l'avortement<sup>8</sup>.

Dans le même registre, l'école est mise à contribution pour lutter contre les discriminations sexuelles et assurer l'égalité réelle entre les communautés. Pour éviter les violences physiques et verbales contre les homosexuels, les conflits à propos du mariage pour tous et de l'adoption par exemple, le pouvoir politique a décrété la normalité de l'homosexualité, et l'école est chargée de transmettre<sup>9</sup> ce message aux élèves. De même, l'égalité réelle entre les garçons et les filles est une valeur que l'école est chargée de transmettre : lutte systématique contre les « stéréotypes sexuels », parité dans tous les conseils, orientation professionnelle égalitaire etc. Ces mesures sont préconisées dans un rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale publié en 2013. Une petite remarque : les femmes représentent 75% des auteurs de ce rapport, 85% des personnalités consultées et 70% des auteurs des citations.

Pour éviter les conflits communautaires, on utilise aussi l'enseignement de l'histoire : on démontre l'égalité des cultures, dans la démarche relativiste dénoncée par Raymond Boudon<sup>10</sup> et sous l'influence du multiculturalisme d'origine nord-américaine<sup>11</sup>. Cela consiste en fait à lutter contre l'ethnocentrisme occidental, en insistant sur les fautes et crimes contre l'humanité que les pays occidentaux ont commis dans le passé. Ces événements historiques, jugés suivant les normes actuelles<sup>12</sup>, sont culpabilisants et les faits sont sélectionnés pour renforcer l'argumentation. On parle beaucoup par exemple de l'esclavage occidental sans préciser que dans certains pays, il n'a disparu qu'en 1980, des croisades que des guerres de conquête arabes etc.

Ces interventions morales sont contradictoires avec l'objectif de la laïcité. Les valeurs morales n'ont aucun rapport avec la science, et pourtant les idéologies qui les défendent revendiquent leur scientificité, en particulier le féminisme. Le créationnisme et les études de genres se réclament aussi de la science pour figurer dans les programmes de sciences de la nature, à côté du darwinisme et de la biologie, comme cela se pratique déjà aux États-Unis. Cette juxtaposition d'idéologies scientifiques<sup>13</sup> et de sciences de la nature est totalement contraire au développement de la

8 - Cette démarche eugéniste n'a disparu que très tardivement dans certains pays occidentaux comme la Suède (1996).

9 - Égalité des filles et garçons dans les établissements, rapport 2013-041 de mai 2013 de l'Inspection générale de l'éducation nationale. Curieusement, ce rapport est rédigé en grande majorité par des femmes.

10 - Boudon R., op. cité.

11 - Taylor C., *Multiculturalisme*, Flammarion, Paris, 1994.

12 - Lefeuvre D., *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Flammarion, Paris, 2006.

13 - « Les idéologies scientifiques seraient plutôt des idéologies de philosophes, des discours à prétention scientifique tenus par des hommes qui ne sont encore en la matière que des scientifiques présomptifs ou présomptueux ». [Canghilmhem, 1988].

5 - Hayek F., 1944, *La route de la servitude*, PUF, 2013, Paris.

6 - Nietzsche F., 1895, *L'Antéchrist*, Gallimard, 1974, Paris.

7 - Tocqueville, op. cité, p. 259-260.

rationalité et de l'esprit critique, objectif fondamental de l'école.

De même, les lois mémorielles réduisent à néant la liberté d'expression sur ces sujets. C'est la scientificité des analyses historiques : recherche des sources, bibliographie, étude du contexte, neutralité axiologique, liberté de penser, esprit critique, qui est bafouée. Au lieu d'enseigner aux élèves la bonne démarche historique pour leur permettre plus tard une analyse critique des événements contemporains, l'école leur transmet un jugement biaisé, les place sous l'influence des idéologies politiques ou scientifiques, et les rend sensibles aux discours des démagogues.

Cette mission de l'école de promouvoir la « *religion laïque* » oppose en quelque sorte la foi et la raison, et c'est la première qui est privilégiée pour « transformer les mentalités » puisqu'elle repose sur l'empathie, la pitié et la compassion et non sur la rationalité. Elle est complètement contraire à la laïcité telle que l'a définie Catherine Kintzler<sup>14</sup>. Pour cette dernière, la laïcité n'est pas seulement la séparation des Églises et de l'État et l'exclusion de l'enseignement religieux des écoles. C'est une démarche philosophique beaucoup plus générale, dont l'objectif est de permettre la cohabitation de personnes d'opinions différentes, de favoriser la liberté de penser et de développer l'esprit critique et la rationalité sans contrainte religieuse, morale, ni traditionnelle, ce qui est évidemment en contradiction avec la volonté politique du gouvernement de « *transformer les mentalités* ».

En fin de compte, l'école est chargée de dire le bien et le mal pour justifier l'égalité réelle et la solidarité, éviter les conflits sociaux et limiter les dépenses dans la sphère publique. En plaçant les enseignements sous l'influence d'idéologies scientifiques qui n'avaient pas jusqu'à maintenant la possibilité d'y entrer, elle ouvre sa porte à l'irrationnel, en pleine contradiction avec son objectif d'initial d'empêcher le retour du despotisme.

### 3.2 L'interventionnisme administratif.

L'intervention de l'État dans le système scolaire ne se limite pas aux précédentes. Le coût du système éducatif impose en effet une gestion financière rigoureuse, surtout dans la situation financière actuelle de l'État.

Le système éducatif est géré par les pouvoirs publics comme tous les systèmes sociaux dans les États-providence. Cette gestion consiste à maximiser l'intérêt général défini par la réussite du plus grand nombre, au moindre coût pour la collectivité, et ne tient pas compte des intérêts individuels.

La gestion financière ne date pas d'aujourd'hui. La mixité sexuelle dans les établissements a été généralisée en 1975 non dans un but éducatif, mais pour des raisons financières et harmoniser les effectifs entre les établissements. La carte scolaire a été imposée pour limiter les coûts du ramassage scolaire, pas pour assurer la mixité sociale avec laquelle elle était à l'origine en pleine contradiction. Ce n'est que bien après qu'on a trouvé à ces mesures administratives des justifications éducatives et sociales.

Actuellement, le nombre maximum d'élèves par classe est fixé par l'administration, qui s'efforce de l'atteindre partout pour limiter le nombre de classes, en redéfinissant régulièrement la carte scolaire, en dépassant parfois les effectifs maximaux qu'elle a elle-même fixés, en orientant des élèves dans des filières qu'ils n'ont pas choisies.

La gestion financière concerne aussi les flux d'élèves : redoublements et examens. Le coût du système éducatif dépend du nombre de « élèves x années de scolarité », de la même façon que le trafic de la SNCF s'exprime en nombre de « passagers x kilomètres ». Pour diminuer ce coût, on ne peut pas diminuer le nombre d'élèves, donc on diminue les années passées par chacun d'eux à l'école. Ce n'est évidemment pas sans conséquence sur la réussite scolaire.

S'appuyant des études très contestables faites par des spécialistes des « sciences de l'éducation » (comme s'il existait des « sciences de la chimie »), le ministère affirme le caractère nocif du redoublement mais

son objectif réel, et avoué parfois par certains responsables ministériels, est de diminuer le temps passé à l'école par les élèves : le redoublement est en réalité une mesure contestée pour des raisons non éducatives, mais financières.

Les examens sont soumis au même traitement. On sait qu'en 2013, le recteur de l'académie d'Orléans a augmenté arbitrairement les notes des candidats au baccalauréat pour augmenter le nombre de reçus. Son argument, c'est l'égalité réelle des résultats : selon lui, il n'y a aucune raison pour qu'il y ait moins de reçus dans son académie que dans les autres. Ce genre d'intervention et de sophisme n'est pas nouveau (je l'ai personnellement connu en présidant des jurys de baccalauréat) et s'explique en réalité par la crainte des difficultés financières résultant d'un grand nombre de redoublements en classe terminale en cas d'échecs plus nombreux que prévus. La solution trouvée par l'administration pour éviter les contestations des enseignants consiste à fixer les barèmes et à imposer quasiment aux correcteurs des moyennes de 10 ou plus par l'intermédiaire des inspecteurs pédagogiques régionaux.

Ces interventions ont de nombreuses conséquences : on connaît les difficultés de lecture, d'écriture et de calcul d'un grand nombre d'élèves entrant en collège. Ces élèves, passant systématiquement dans les classes supérieures, sont candidats au brevet des collèges dont le taux de réussite est quasiment fixé par l'administration, à la fois pour éviter les redoublements et cacher l'échec de sa politique. Pour l'épreuve d'orthographe du brevet des collèges (2000), le correcteur donne des points lorsque certains mots (12) sont écrits correctement, chaque faute étant pénalisée dans la limite de 2 points sur 6<sup>15</sup>.

Cette intrusion administrative est générale à tous les examens du second degré et s'étend à l'enseignement supérieur : il faut maximiser le pourcentage de reçus. Certains établissements universitaires sont fiers de leurs 90% ou 100% de diplômés, mais ce n'est qu'une escroquerie intellectuelle : les correcteurs sont les enseignants qui ont eux-mêmes rédigé les épreuves destinées à leurs propres étudiants. Ils ne vont certainement pas poser un sujet sur une partie du programme qu'ils n'ont pas traitée, et un échec des étudiants ne peut être interprété que comme une défaillance pédagogique de l'enseignant. Attribuer le baccalauréat en fonction des notes obtenues par un contrôle continu serait de la même façon le priver de toute valeur. Que dirait-on si le permis de conduire était attribué par les moniteurs d'auto-école à leurs propres élèves ?

Ce laxisme aboutit à des situations complètement aberrantes : le pourcentage de reçus au baccalauréat et à l'université après des mois de grève des étudiants est en général supérieur au pourcentage d'une année normale : l'année 1968 n'a été que la première d'une longue série. L'administration n'a pas encore osé en déduire que l'année scolaire peut être raccourcie de deux ou trois mois sans dommage. La conséquence immédiate est la dévalorisation des diplômes, qui ne garantissent plus les connaissances prévues par les programmes, et l'allongement des études supérieures. Et malgré les dénégations officielles, le ministère le sait bien puisqu'en 1960, il fallait le baccalauréat pour être instituteur, maintenant un bac+5.

Les fonctionnaires de l'enseignement, conseillers d'orientation et chefs d'établissement, même les enseignants, conseillent les élèves et leurs familles suivant les instructions du ministère. On déconseille le redoublement pour améliorer les statistiques, on oriente pour renforcer l'égalité filles et garçons, on incite à choisir une langue ou une option pour assurer un nombre d'élèves suffisant pour créer une classe, etc. C'est un discours parfois hypocrite : un de mes collègues universitaires conseille l'université aux lycéens, mais envoie ses propres enfants en classe préparatoire. L'intérêt général prime l'intérêt individuel dans le discours officiel.

Les parents qui ont compris cette différence entre discours officiel et intérêt de leurs enfants sont donc amenés à contourner les réglementations. Les familles changent de domicile pour ne pas envoyer leurs enfants dans certaines écoles, choisissent des options qui n'existent que dans un

14 - Kintzler C., *Qu'est-ce que la laïcité ?*, VRIN, Paris, 2007.

15 - Site Sauvez les lettres : <http://www.sauv.net>

établissement précis, des langues vivantes ou mortes supposées difficiles pour que leur enfant soit dans une bonne classe. Pour compenser l'échec de l'école, elles ont recours à des cours particuliers lorsqu'elles ne peuvent le compenser elles-mêmes ; encore faut-il qu'elles en aient les moyens culturels et financiers nécessaires.

L'objectif d'un établissement devrait être de permettre à chacun de réussir au mieux de ses moyens individuels ; c'est contraire à l'intérêt général actuel, qui est d'amener le plus vite possible le plus grand nombre d'élèves au brevet et surtout au baccalauréat. Il y a automatiquement conflit entre l'école qui considère la masse des élèves, et les parents qui se préoccupent de l'avenir de leurs enfants.

### 3.3 L'interventionnisme pédagogique

La définition de l'intérêt général par la réussite du plus grand nombre au moindre coût a comme autre conséquence l'interventionnisme pédagogique. Il consiste à interdire ou à imposer aux professeurs des méthodes pédagogiques précises et à encadrer légalement toute décision qu'ils seraient susceptibles de prendre, en fonction de leur évaluation par les sciences de l'éducation. La filière pédagogique a maintenant été placée sous l'autorité unique de l'administration. Toutes les méthodes et programmes pédagogiques sont imposés au plan national, dans les écoles privées comme dans les écoles publiques.

Le ministère a interdit par exemple la méthode globale pour l'apprentissage de la lecture. Les études ont en effet conclu clairement à son inefficacité. Mais il est très possible que ce soit la seule méthode efficace dans certains cas particuliers : l'instituteur n'aura malgré tout pas le droit de l'utiliser. Dans l'enseignement comme en médecine, une décision imposée à tous peut être contraire à un intérêt individuel.

Elle peut aussi engendrer une erreur collective. D'ailleurs, ce sont des analyses antérieures des sciences de l'éducation qui ont généralisé la méthode globale, et il a fallu des années pour que l'on se rende compte de sa dangerosité. De même, à partir de 1963, l'État a imposé progressivement l'enseignement des « mathématiques modernes » : l'échec s'est vite révélé quasi-total, pour différentes raisons, mais il a fallu attendre 1985 pour qu'elles soient officiellement abandonnées. Cette erreur collective a été en fait limitée par les enseignants, qui, à l'époque, n'ont guère appliqué cette réforme.

L'erreur des mathématiques modernes est répétée dans l'enseignement du français – particulièrement de la grammaire – et dans quasiment toutes les langues vivantes, et dans les autres disciplines à des degrés divers, mais contrairement aux années 1980, les professeurs sont obligés d'appliquer les méthodes décidées par le ministère, sauf éventuellement ceux qui, grâce à leur ancienneté, sont à l'abri des sanctions administratives ou d'un retard dans leur avancement.

Une mesure très à la mode actuellement dans les conseils généraux et régionaux est de financer l'équipement des élèves en tablettes ou en ordinateurs portables : dans la plupart des cas, les enseignants n'ont jamais été consultés sur l'intérêt pédagogique de cette mesure, et l'on retrouve parfois ces appareils en vente sur internet ou ailleurs quand ils ne servent pas à autre chose au domicile. Ces interventions, dont la finalité n'est pas claire, ne datent pas d'aujourd'hui. On se souvient de l'échec total et coûteux du Plan Informatique pour Tous de 1985. Les collectivités territoriales n'ont aucune compétence pédagogique et devraient se tenir à l'écart de l'enseignement, afin d'éviter non seulement des dépenses inutiles, mais aussi les interrogations des parents qui ne comprennent pas pourquoi les enseignants n'utilisent pas les appareils fournis par les collectivités à leurs enfants et qui ignorent en outre que les enseignants ne bénéficient jamais de la même largesse : la conseil général distribue une tablette à tous les élèves d'une classe, mais pas à l'enseignant.

### 3.4 L'interventionnisme judiciaire et policier

En plaçant totalement l'école sous l'autorité de l'administration, l'État a

ouvert la voie à la judiciarisation des choix pédagogiques. Tout acte pédagogique peut être contesté devant un juge. Les tribunaux dépassent leur compétence en intervenant dans le processus pédagogique, en annulant une sanction, une décision d'orientation qui ne respecte strictement pas les textes administratifs. Mais il faut savoir que ces textes sont impossibles à appliquer rigoureusement.

Les interventions policières, sur décision du procureur de la République, sont également devenues de plus en plus fréquentes. L'objectif est louable : il s'agit de lutter contre les trafics de drogue. Mais les procédures incompatibles avec l'ambiance nécessaire au travail scolaire. Ce sont des gendarmes qui viennent, sans même que les enseignants soient prévenus, viennent fouiller les élèves dans les classes, devant leurs camarades et leur professeur, accompagnés de chiens renifleurs. Jusqu'à présent, à ma connaissance, aucun enseignant n'a été trouvé porteur de shit ou autres substances. Je serai curieux de savoir quelles en seraient les conséquences.

### 3.3 Interventionnisme syndical et politique

Bien sûr, les enseignements, décisions et orientations concernant les enfants ne sont pas toujours prises dans leur intérêt.

Certains professeurs ne font pas correctement leur travail, de toute évidence, et sont protégés par leur statut ; leur défense systématique par les syndicats d'enseignants est scandaleuse. Un professeur enseigne au moins trente-cinq ans, devant en général cinq ou six classes d'une trentaine d'élèves, soit à plus de cinq mille élèves : quels dégâts, quelle injustice s'il est incompetent !

L'orientation politique des enseignants est évidemment à gauche. L'enseignement proprement n'en souffre guère : ils respectent la liberté d'opinion de leurs élèves. Par contre, ils militent ouvertement, parfois même distribuent des tracts à la sortie des lycées, pour critiquer une réforme du système éducatif en cours, et poussent même leurs à la grève dans certains cas.

## 4. La transmission des valeurs.

L'intérêt général est donc assuré au détriment des milieux sociaux persuadés du bien-fondé du discours officiel ou qui n'ont pas les moyens de compenser les insuffisances du système scolaire. Ce sont les enfants de ces milieux qui, auparavant, profitaient le plus de l'école.

### 4.1 La disparition de l'autorité.

En faisant intervenir l'école dans le processus éducatif, l'État dévalorise l'autorité parentale. Pour limiter cet effet, il introduit les parents dans le fonctionnement de l'école, mais par suite dévalorise aussi l'autorité des enseignants. L'autorité, sur laquelle se fondent l'éducation scolaire et l'éducation familiale, est bien malmenée. Elle l'est encore plus par le recours de plus en plus fréquent à la justice administrative chargée de vérifier la conformité des décisions pédagogiques à la réglementation en vigueur, à la justice pénale par suite de dépôt de plainte de parents, et par diverses interventions arbitraires. Les enseignants en perte d'autorité sont contraints d'être systématiquement indulgents envers les élèves. On comprend, on pardonne, on excuse, on patiente, on accepte, on subit, on ne punit pas pour éviter les contestations des parents et les désaveux de la hiérarchie.

### 4.2 La disparition de la responsabilité.

La conséquence est évidente: en cessant de punir les petites fautes, on fait croire à certains jeunes qu'ils bénéficient d'impunité, et on les incite à en commettre de plus graves, jusqu'à ce qu'ils soient sanctionnés par un tribunal. Une autre conséquence de la perte d'autorité est la démarche

démagogique des pouvoirs publics à l'égard de la jeunesse. Le fait que le pourcentage de reçus au baccalauréat soit plus élevé après une longue grève d'élèves qu'après une année normale est un aveu de faiblesse désastreux, de même que l'inaction des pouvoirs publics devant une manifestation de jeunes de quinze ans parfois qui croient faire la révolution ou défendre des « valeurs » qu'ils ne connaissent même pas. L'État les prive là aussi de la responsabilité de leurs actes, et prive les parents de leur responsabilité éducative.

#### 4.3 L'illusion de l'égalité.

Ces grèves, souvent soutenues par des syndicats d'enseignants et des responsables politiques comme Julien Dray ou Jean-Marie Placé, organisées par des associations et les conseils de la vie lycéenne créés par le ministère au sein des établissements, financées parfois par des élus locaux, donnent aux élèves l'illusion de discuter à égalité avec les adultes. Lors de manifestations de lycéens et d'enseignants, le président François Mitterrand refuse de recevoir les enseignants, mais accepte de rencontrer les élèves ! On voit un élève de Terminale débattre à la télévision avec Jean-François Copé, comme si les deux discours avaient la même valeur, alors que, pour Hannah Arendt, « dans l'éducation, on a toujours affaire à des gens qui ne peuvent encore être admis à la politique et à l'égalité parce qu'ils sont en train d'y être préparés »<sup>16</sup>, ce qui explique que « nous devons fermement séparer le domaine de l'éducation des autres domaines, et surtout celui de la vie politique et publique »<sup>17</sup>. Comment les élèves de terminale peuvent-ils recevoir le discours d'un enseignant après que l'un d'entre eux a débattu à égalité avec un ministre pendant une émission de télévision ? Cette illusion d'égalité empêche la transmission des savoirs qui repose de toute évidence sur l'inégalité entre élèves et enseignants.

#### 4.4 La dévalorisation du savoir.

Certains philosophes contemporains influents, comme Alain Renaut<sup>18</sup>, considèrent que l'égalité doit s'appliquer au sein même des établissements scolaires, malgré la recommandation de Hannah Arendt. Cette position intellectuelle contribue à la disparition de l'autorité, et dévalorise le rôle du « maître » qui n'en est plus un, qui devient un « assistant ». Dans le même ordre d'idées, le cours « magistral » est interdit. Le savoir n'est plus respecté, n'est plus enviable, et bien des élèves ne le recherchent pas, mais l'attendent passivement sans comprendre qu'il ne viendra pas tout seul. Les meilleurs élèves d'une classe sont d'ailleurs souvent moqués.

#### 4.5 La dévalorisation du travail.

La calculatrice évite d'apprendre les tables de multiplication, l'ordinateur a remplacé les tables numériques. Les élèves et étudiants recopient de plus en plus souvent des textes publiés sur internet, sans même les lire, au point qu'il existe des logiciels vérifiant l'originalité des travaux rendus. Les nouvelles technologies, qui facilitent considérablement la vie courante et professionnelle en supprimant les heures passées à effectuer et vérifier les calculs, à chercher et à corriger les erreurs, font disparaître dans l'éducation l'effort de mémoire, de concentration, de ténacité et de travail nécessaire pour apprendre et progresser, qualités indispensables à l'intégration sociale.

Il est consternant de constater que les premiers à défendre la politique éducative qui a été menée jusqu'à présent sont aussi les premiers

à accuser l'école d'être élitiste et de reproduire les inégalités sociales. En réalité, si la promotion sociale, c'est-à-dire l'intégration d'élèves de classes sociales modestes dans des écoles prestigieuses et leur réussite dans la vie sociale, est en échec, c'est à cause de toute cette évolution, qui fait croire que l'on peut réussir sans travailler, sans peiner, et qu'en cas d'échec, ce n'est pas la faute de l'individu mais celle de la société.

### 5. Vers une école libérale.

L'échec de la politique éducative a été longtemps nié par les ministères successifs, alors que les résultats n'ont cessé de s'aggraver. Cet échec a été mis en évidence par les enquêtes internationales sur lesquelles les pouvoirs publics n'ont aucun pouvoir, et montre leur impuissance à gérer de façon efficace le système éducatif.

Il est dû à plusieurs facteurs. On peut citer :

- En définissant l'intérêt général indépendamment des intérêts particuliers, le pouvoir politique génère automatiquement des situations contraires aux intérêts individuels.
- L'augmentation des attributions du pouvoir central d'un État-providence multiplie ces situations et les conflits entre particuliers et administration.
- La tutelle administrative sur la pédagogie est incompatible avec les pratiques professionnelles.
- Le pouvoir politique, en se servant de l'école pour pérenniser une idéologie quelle qu'elle soit, dépasse sa compétence.

On ne peut rester sur un tel échec (qui d'ailleurs, ne concerne pas que la France). Les propositions qui suivent sont argumentées non pas par des statistiques (ce qui peut paraître surprenant puisque je suis moi-même statisticien), mais par une réflexion sur la mission de l'école dans un régime démocratique.

L'article 26 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen bien connu depuis quelque temps précise que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ». Cet article, devenu obsolète par suite de l'emprise de l'État sur l'éducation, doit revenir au premier plan.

Cela ne signifie pas que les parents doivent disposer d'une totale maîtrise de l'éducation donnée à leurs enfants : il faut éviter que cette dernière soit contraire à l'intégration culturelle et sociale des élèves. Mais l'égalité réelle et la solidarité collective sont trop idéologiques et contestées pour être officiellement mises au niveau des valeurs fondamentales. Il est donc nécessaire de recentrer la mission politique de l'école à la transmission des valeurs fondamentales de la démocratie. C'est par la vie scolaire que les élèves s'en imprègnent : respect des enseignants et des autres élèves, de la hiérarchie et des règlements, liberté de penser, responsabilité de ses actes, etc.

L'intégration culturelle et sociale est assurée par l'acquisition de connaissances scientifiques et de la culture française. Elle reste par nécessité du domaine de l'école : enseigner les mathématiques, une langue étrangère ou le français n'est pas à la portée de tous les parents. Mais les programmes d'enseignement doivent être réduits à l'essentiel et définis exclusivement par les spécialistes de la question, pour éviter autant que possible des intrusions politiques et l'influence d'idéologies dans l'enseignement.

Cette mission de l'école : imprégnation des valeurs de la démocratie, intégration culturelle et sociale, doit rester sous le contrôle de l'État. Son exécution est placée sous la responsabilité des personnels éducatifs qui doivent retrouver une autorité incontestable. Pour cela, les enseignants en particulier doivent être tenus dans leur pratique à une neutralité permanente vis-à-vis des conflits politiques et sociaux. Inversement, ils doivent être protégés des contestations de parents d'élèves et parfois

16 - Arendt Hanna, *Qu'est-ce que l'autorité*, in *La crise de la culture*, p. 157, Folio essais, Paris, 1993.

17 - Arendt H., 1960, *La crise de l'éducation*, in *La crise de la culture*, p. 250, Folio essais, Paris, 1993.

18 - Alain Renaut, *La fin de l'autorité*, Flammarion, Paris, 2004.

même d'élus de leur enseignement. Le statut de la fonction publique a d'ailleurs été créé pour cela. Une réforme consistant à renforcer l'autorité devant les enfants et à affaiblir la puissance syndicale doit être menée.

Il faut considérer l'école comme un autre domicile des enfants, dans lequel la justice et la police sont assurées en premier lieu par les responsables de l'établissement.

Cette limitation du champ éducatif obligatoire permet le respect de l'éducation familiale et de l'autorité parentale, et n'empêche pas les élèves de suivre les formations complémentaires qu'ils choisissent : sport, cultures étrangères, activités artistiques, éducation religieuse, éducation sexuelle, etc. Le choix de ces formations complémentaires est de la responsabilité des familles. Il implique d'offrir aux parents la possibilité de choisir les établissements scolaires en fonction de leur offre, et suppose que ces derniers soient suffisamment autonomes pour s'adapter à leur environnement. La solution financière est connue : c'est le chèque éducation.

Ces propositions ne sont évidemment pas à l'ordre du jour. Elles sont pourtant faciles à mettre en œuvre et ne devraient pas provoquer de contestation violente puisqu'elles donnent une grande autonomie aux établissements – les établissements publics pouvant conserver leur mode de fonctionnement s'ils le désirent – et laissent aux familles une plus grande responsabilité éducative qu'elles peuvent déléguer à l'établissement de leur choix. Mais ce projet fait perdre du pouvoir à l'État-providence et à ses thuriféraires. C'est peut-être là le principal obstacle à une réforme libérale du système éducatif.

## Services privés, service public (EXTRAITS)

Frédéric Bastiat, Chapitre XVII des *Harmonies Économiques*.

« Les services s'échangent contre des services.

*L'équivalence des services résulte de l'échange volontaire et du libre débat qui le précède.*

*En d'autres termes, chaque service jeté dans le milieu social vaut autant que tout autre service auquel il fait équilibre, pourvu que toutes les offres et toutes les demandes aient la liberté de se produire, de se comparer, de se discuter.*

*On aura beau épiloguer et subtiliser, il est impossible de concevoir l'idée de valeur sans y associer celle de liberté.*


*Quand aucune violence, aucune restriction, aucune fraude ne vient altérer l'équivalence des services, on peut dire que la justice règne.*

*Ce n'est pas à dire que l'humanité soit alors arrivée au terme de son perfectionnement; car la liberté laisse toujours une place ouverte aux erreurs des appréciations individuelles. L'homme est dupe souvent de ses jugements et de ses passions; il ne classe pas toujours ses désirs dans l'ordre le plus raisonnable. Nous avons vu qu'un service peut être apprécié à sa valeur sans qu'il y ait une proportion raisonnable entre sa valeur et son utilité; il suffit pour cela que nous donnions le pas à certains désirs sur d'autres. C'est le progrès de l'intelligence, du bon sens et des mœurs qui réalise de plus en plus cette belle proportion, en mettant chaque service à sa place morale, si je puis m'exprimer ainsi. Un objet futile, un spectacle puéril, un plaisir immoral, peuvent avoir un grand prix dans un pays et être dédaignés et flétris dans un autre. L'équivalence des services est donc autre chose que la juste appréciation de leur utilité. Mais, encore sous ce rapport, c'est la liberté, le sens de la responsabilité qui corrigent et perfectionnent nos goûts, nos désirs, nos satisfactions et nos appréciations.*

*Dans tous les pays du monde, il y a une classe de services qui, quant à la manière dont ils sont rendus, distribués et rémunérés, accomplissent une évolution tout autre que les services privés ou libres. Ce sont les services publics.*

*Quand un besoin a un caractère d'universalité et d'uniformité suffisant pour qu'on puisse l'appeler besoin public, il peut convenir à tous les hommes qui font partie d'une même agglomération (Commune, Province, Nation) de pourvoir à la satisfaction de ce besoin par une action ou par une délégation collective. En ce cas, ils nomment des fonctionnaires chargés de rendre et de distribuer dans la communauté le service dont il s'agit, et ils pourvoient à sa rémunération par une cotisation qui est, du moins en principe, proportionnelle aux facultés de chaque associé.*

*Au fond, les éléments primordiaux de l'économie sociale ne sont pas nécessairement altérés par cette forme particulière de l'échange, surtout quand le consentement de toutes les parties est supposé. C'est toujours transmission d'efforts, transmission de services. Les fonctionnaires travaillent pour satisfaire les besoins des contribuables; les contribuables travaillent pour satisfaire les besoins des fonctionnaires. La valeur relative de ces services réciproques est déterminée par un procédé que nous aurons à examiner; mais les principes essentiels de l'échange, du moins abstraitement parlant, restent intacts.*

*C'est donc à tort que quelques auteurs, dont l'opinion était influencée par le spectacle de taxes écrasantes et abusives, ont considéré comme perdre toute valeur consacrée aux services publics [1]. Cette condamnation tranchante ne soutient pas l'examen. En tant que te ou gain, le service public ne diffère en rien, scientifiquement, du service privé. Que je garde mon champ moi-même, que je paye l'homme qui le garde, que je paye l'État pour le faire garder, c'est toujours un sacrifice mis en regard d'un avantage. D'une manière ou de l'autre je perds l'effort, sans doute, mais je gagne la sécurité. Ce n'est pas une perte, c'est un échange.*

*Dira-t-on que je donne un objet matériel, et ne reçois rien qui ait corps et figure? Ce serait retomber dans la fausse théorie de la valeur. Tant qu'on a attribué la valeur à la matière, non aux services, on a dû croire que tout service public était sans valeur ou perdu. Plus tard, quand on a flotté entre le vrai et le faux au sujet de la valeur, on a dû flotter aussi entre le vrai et le faux au sujet de l'impôt.*

*Si l'impôt n'est pas nécessairement une perte, encore moins est-il nécessairement une spoliation. Sans doute, dans les sociétés modernes, la spoliation par l'impôt s'exerce sur une immense échelle. Nous le verrons plus tard; c'est une des causes les plus actives entre toutes celles qui troublent l'équivalence des services et l'harmonie des intérêts. Mais*

le meilleur moyen de combattre et de détruire les abus de l'impôt, c'est de se préserver de cette exagération qui le représente comme spoliateur par essence.

Ainsi considérés en eux-mêmes, dans leur nature propre, à l'état normal, abstraction faite de tout abus, les services publics sont, comme les services privés, de purs échanges.

Mais les procédés par lesquels, dans ces deux formes de l'échange, les services se comparent, se débattent, se transmettent, s'équilibrent et manifestent leur valeur, sont si différents en eux-mêmes et quant à leurs effets, que le lecteur me permettra sans doute de traiter avec quelque étendue ce difficile sujet, un des plus intéressants qui puissent s'offrir aux méditations de l'économiste et de l'homme d'État. À vrai dire, c'est ici qu'est le nœud par lequel la politique se rattache à l'économie sociale. C'est ici qu'on peut marquer l'origine et la portée de cette erreur, la plus funeste qui ait jamais infecté la science, et qui consiste à confondre la société et le gouvernement — la société, ce tout qui embrasse à la fois les services privés et les services publics, et le gouvernement, cette fraction dans laquelle n'entrent que les services publics.

Quand, par malheur, en suivant l'école de Rousseau et de tous les républicains français ses adeptes, on se sert indifféremment des mots

gouvernement et société, on décide implicitement, d'avance, sans examen, que l'État peut et doit absorber l'activité privée tout entière, la liberté, la responsabilité individuelles; on décide que tous les services privés doivent être convertis en services publics; on décide que l'ordre social est un fait contingent et conventionnel auquel la loi donne l'existence; on décide l'omnipotence du législateur et la déchéance de l'humanité.

En fait, nous voyons les services publics ou l'action gouvernementale s'étendre ou se restreindre selon les temps, les lieux, les circonstances, depuis le communisme de Sparte ou des Missions du Paraguay, jusqu'à l'individualisme des États-Unis, en passant par la centralisation française.

La première question qui se présente à l'entrée de la Politique, en tant que science, est donc celle-ci :

Quels sont les services qui doivent rester dans le domaine de l'activité privée? Quels sont ceux qui doivent appartenir à l'activité collective ou publique ? »

Réponse lors du 6<sup>e</sup> Weekend de la Liberté ! Et bien sûr dans les œuvres complètes de Frédéric Bastiat que le Cercle réédite aux éditions Charles Coquelin.



### **Services privés, service public, liberté ou contrainte.**

« Quant aux procédés de l'échange libre, ils n'ont pas besoin d'être décrits, car si la contrainte a des formes infinies, la liberté n'en a qu'une. Encore une fois, la transmission libre et volontaire des services privés est définie par ces simples paroles : « Donne-moi ceci, je te donnerai cela ; fais ceci pour moi, je ferai cela pour toi. » Do ut des ; facio ut facias.

Ce n'est pas ainsi que s'échangent les services publics. Ici, dans une mesure quelconque, la contrainte est inévitable, et nous devons rencontrer des formes infinies, depuis le despotisme le plus absolu, jusqu'à l'intervention la plus universelle et la plus directe de tous les citoyens. »

Frédéric Bastiat Services privés, service public.

### **Les services privés responsabilisent.**

« Toute la partie de cet ouvrage qui précède ce chapitre a été consacrée à montrer l'évolution du service privé. Nous l'avons vu poindre dans cette proposition formelle ou tacite: Fais ceci pour moi, je ferai cela pour toi; ce qui implique, soit quant à ce qu'on cède, soit quant à ce qu'on reçoit, un double consentement réciproque. Les notions de troc, échange, appréciation, valeur, ne se peuvent donc concevoir sans liberté, non plus que celle-ci sans responsabilité. En recourant à l'échange, chaque partie consulte, à ses risques et périls, ses besoins, ses goûts, ses désirs, ses facultés, ses affections, ses convenances, l'ensemble de sa situation ; et nous n'avons nié nulle part qu'à l'exercice du libre arbitre ne s'attache la possibilité de l'erreur, la possibilité d'un choix déraisonnable ou insensé. La faute n'en est pas à l'échange, mais à l'imperfection de la nature humaine; et le remède ne saurait être ailleurs que dans la responsabilité elle-même (c'est-à-dire dans la liberté), puisqu'elle est la source de toute expérience. Organiser la contrainte dans l'échange, détruire le libre arbitre sous prétexte que les hommes peuvent se tromper, ce ne serait rien améliorer ; à moins que l'on ne prouve que l'agent chargé de contraindre ne participe pas à l'imperfection de notre nature, n'est sujet ni aux passions ni aux erreurs, et n'appartient pas à l'humanité. N'est-il pas évident, au contraire, que ce serait non seulement déplacer la responsabilité, mais encore l'anéantir, du moins en ce qu'elle a de plus précieux, dans son caractère rémunérateur, vengeur, expérimental, correctif et par conséquent progressif ? Nous avons vu encore que les échanges libres, ou les services librement reçus et rendus étendent sans cesse, sous l'action de la concurrence, le concours des forces gratuites proportionnellement à celui des forces onéreuses, le domaine de la communauté proportionnellement au domaine de la propriété ; et nous sommes arrivés ainsi à reconnaître, dans la liberté, la puissance qui réalise de plus en plus l'égalité en tous sens progressive, ou l'Harmonie sociale. »

Frédéric Bastiat Services privés, service public.



# Assemblée générale 08 mars 2014

## 1. Rapport moral 2013

Les activités du Cercle se sont maintenues à la même fréquence.

**Les dîners débats** : nous avons organisé 3 dîners débats, « *Qui commande en France ?* », « *Les enjeux de la défense nationale à la lumière des récents choix* », qui ont connu la fréquentation habituelle et « *Les syndicats un état dans l'État* », qui a connu une forte fréquentation. Tous ont été appréciés.

**Le 5ème weekend de la liberté (WEL5)** « *La Responsabilité individuelle en démocratie* » a battu les records de fréquentation et de l'avis unanime fut très réussi. Une des raisons du succès est la participation d'un fort contingent de jeunes et d'étudiants auxquels était offerte une bourse correspondant à 75% du prix de leur inscription. Nous avons été aidés pour cette bourse par le Cercle Frédéric Bastiat Bordeaux de Paul Beaumartin qui a été créé en 2013.

**Les journées du Patrimoine 2013** : le Cercle a donné une conférence à l'université de Bayonne dont le sujet était « *Frédéric Bastiat Lamartine, un débat d'aujourd'hui* ». C'était notre 4ème participation consécutive à cette manifestation.

**La coopération avec Bastiat Society** : l'année test qui allait de mars 2013 à mars 2014 n'a apporté aucun avantage au Cercle. Nous les avons donc informés que nous n'irions pas plus loin.

**Le bulletin** : très complet, il est apprécié et apprécié. Il fait partie des rares instruments de diffusion sur papier des idées libérales, en particulier celles de Frédéric Bastiat. Il commence à faire référence. Il contribue au rayonnement du Cercle. Il est disponible au format PDF sur notre site. Il est distribué sous forme papier à tous les adhérents et à toute personne ayant assisté à au moins une manifestation du Cercle. Le Cercle envoie quelques exemplaires de courtoisie par exemple à l'Université de Bayonne, aux services culturels des villes de Bayonne et Mont de Marsan. Le fichier du Cercle comprend 888 personnes (+59), le dernier bulletin a été distribué à 318 exemplaires contre 434 pour l'avant dernier parce que nous avons considérablement toiletté le fichier routage. Parallèlement 169 familles (+ 42) ont versé leur cotisation. Il est capital que davantage de personnes versent leur cotisation. Ce sont les cotisations qui nous permettent de faire tourner le Cercle. Grâce à elles nous pouvons maintenir des prix intéressants pour nos prestations. Nous ne recevons aucune subvention.

**Le site www.bastiat.net est à jour**

**La coopération avec l'Association France États-Unis Côte Basque (FEUCB)** : Il est décidé d'organiser des manifestations communes sur des sujets en rapport avec nos objectifs respectifs.

## 2. Rapport financier :

### Recettes :

Adhésions	6955,00 €
Dîners débats	4545,00 €
WEL5	15245,00 €
Ajustement	58,38 €
<b>Total</b>	<b>26803,38 €</b>

### Dépenses :

Dîners débats	10638,33 €
WEL 5	16782,63 €
Autres	491,00 €
<b>Total</b>	<b>27911,96 €</b>

<b>Déficit :</b>	<b>1108,58 €</b>
Solde en banque :	13298,57 €

Les dépenses des dîners débats incluent le bulletin de liaison qui les annonce et qui en transmet les comptes rendus. Elles sont grosso modo couvertes par le prix des dîners débats et les adhésions. Le WEL5 est déficitaire. Même si la situation est saine et que la trésorerie nous laisse une marge de sécurité il est évident que nous devons être attentifs et parvenir au moins à l'équilibre en 2014. Cela permet de prendre des initiatives et d'innover pour la diffusion des idées de Frédéric Bastiat.

Adopté à l'unanimité.

## 3. Adhésion 2014 :

L'Assemblée Générale décide la création d'une adhésion Membre bienfaiteur « à partir » de 100 euros minimum.

## 4. Perspectives 2014 :

### La déduction fiscale des dons et cotisations :

Après avoir pris conseil auprès de Maître Devic l'Assemblée Générale décide d'émettre des reçus fiscaux à ceux qui le souhaitent, à partir de l'année 2014. Cela implique que le Cercle garde une trésorerie correspondant à 25% de ces dons en cas de contestation, que les activités du Cercle doivent rester strictement non lucratives, culturelles, avec une part importante consacrée à des conférences dans les collèges, lycées et universités.

**Le site** sera adapté aux besoins du Cercle qui évoluent. En particulier le site doit simplifier pour le Président la gestion de l'association : adhésions, membres, mailings, relances etc.

**Les dîners débat** : il y en aura 3 par an à Saint-Paul-Lès-Dax, toujours au Calicéo. Sur Bayonne les infrastructures sont moins adaptées et les prix plus élevés.

**Conférences à Sainte Marie Grand-Lebrun à Bordeaux** : Il est prévu une conférence aux élèves des classes prépa et terminales S

**La collaboration avec l'Université de Bayonne** : La conférence annuelle aux étudiants de 2ème année dans le cadre de leur programme consacré à l'histoire de l'économie est pérennisée. Le Cercle remercie particulièrement M. Christian Labenne le nouveau doyen et les enseignants en économie M. et Mme Darrigues. L'Université met à la disposition du Cercle des locaux pour ses conférences.

**Coopération avec FEUCB** : Il est prévu deux conférences communes. La première aura lieu le 3 mai États-Unis d'Europe ; États-Unis d'Amérique à la faculté. Pour le Cercle l'intervenant est Jean Bouheben, pour FEUCB c'est Thomas Wolf consul des Etats-Unis.

**Le prochain WEL** : Son thème est « Services privés service public ». Il aura lieu du 4 au 6 juillet 2014. L'Assemblée Générale décide de maintenir le même format et de reconduire la bourse étudiant de 75%. Les travaux du congrès devraient être édités. Le bulletin ne publiant qu'un résumé.

**Les Journées du Patrimoine 2014 de la Ville de Bayonne** : Le Cercle proposera une conférence comme chaque année et essaiera d'organiser une exposition sur Frédéric Bastiat.

### Des renforts pour le Président :

Le Cercle est dynamique et en croissance. Le Président a besoin d'aide. La réorganisation du site en fait partie mais des renforts en chair et en os sont nécessaires. En particulier pour créer :

- une structure « **communication médias** » qui gèrera la communication du Cercle tant en ce qui concerne ses moyens que ses objectifs.
- une structure « **conférences et événements** » qui devra trouver des établissements d'enseignement en priorité mais aussi d'autres lieux et manifestations pour y organiser des conférences, des conférenciers connaissant bien Bastiat pour les donner.

---

## À vos agendas

---

### Le samedi 11 octobre :

Dîner débat à Saint-Paul-lès-Dax, hôtel Calicéo, « L'histoire des Harkis ».  
Dîner d'accueil à partir de 19h30.



### Le samedi 6 décembre :

Dîner débat à Saint-Paul-lès-Dax, hôtel Calicéo, « Réformer la fiscalité française » par Pascal Salin. Apéritif d'accueil à partir de 19h30.

### À l'automne :

Forum des Libertés à Bordeaux, Organisé par le CEREL-Cercle Frédéric Bastiat Bordeaux : « L'obsession anti-libérale française » par Nicolas LECAUSSIN. La date sera communiquée sur [www.cerel-cfb.org](http://www.cerel-cfb.org) aussitôt connue.



---

## A LIRE

---

### L'obsession antilibérale française

de Nicolas Lecaussin, Editions Libréchange, Coll.Habeas Corpus,

*« En France, l'antilibéralisme ne connaît pas les frontières politiques. Il est partout. De Jean-Luc Mélenchon à Marine Le Pen, de l'extrême gauche à l'extrême droite, en passant par Nicolas Sarkozy et François Hollande, tous les leaders politiques français ont critiqué (ou critiquent) le libre-échange, la mondialisation et le marché en affirmant qu'ils sont à l'origine de la crise économique. Ils continuent à proposer plus de réglementations et l'intervention de l'Etat. Pour autant, l'antilibéralisme n'est pas un phénomène conjoncturel. C'est une attitude constante en France ».*

C'est ainsi que Nicolas Lecaussin présente l'ouvrage qu'il vient juste de publier et qui reprend plusieurs des passionnantes rubriques qu'il a écrites pour l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales). Directeur du développement de l'IREF après avoir été Président de l'IFRAP, Nicolas Lecaussin est un des plus talentueux contempteurs du socialisme (qu'il a bien connu et subi puisqu'il est originaire de Roumanie) et des plus convaincants vulgarisateurs du libéralisme. Observateur rigoureux, toujours en possession du bon chiffre ou du bon évènement pour soutenir son argumentation, Nicolas Lecaussin s'interroge donc sur les causes et conséquences de l'antilibéralisme qui hante les esprits non seulement de la gauche mais aussi de la droite. A juste titre, il se réfère aussi bien à Nicolas Sarkozy ou Xavier Bertrand qu'à Arnaud Montebourg ou Pierre Moscovici. Tous se veulent « social » mais se défendent d'être « libéral ». D'ailleurs, en France on ne dit pas « libéralisme », mais « ultra-libéralisme » ou « libéralisme sauvage ». Mais pourquoi donc ? C'est la classe dirigeante, les hommes politiques, les hauts fonctionnaires qui rejettent le libéralisme. En général, sous-produits de l'ENA, ils n'ont jamais travaillé dans une entreprise privée et n'ont vécu que de l'argent public. A une exception près : certains sont administrateurs des plus grandes banques et groupes industriels ou des organismes paraétatiques. La représentation politique du peuple français est toute particulière : des centaines de députés fonctionnaires, quelques rares chefs d'entreprises. Il y a cinq fois plus de fonctionnaires en France qu'aux Etats Unis et moins d'un quart d'entre eux savent ce qu'est une entreprise privée. Dans beaucoup de pays étrangers, les entrepreneurs sont présents dans les assemblées et les ministères. Nicolas Lecaussin évoque aussi le rôle de l'Education Nationale, dont les maîtres sont ignorants de l'économie, de l'entreprise et le plus souvent enseignent la lutte des classes et l'injustice de la mondialisation. « Immergés dans leur doxa du « social » et dans leur doctrine de la lutte des classes, ils écoutent les inepties de Rifkin sur la fin du travail,

ou de Stiglitz et de Stéphane Hessel sur les « ravages du libéralisme ». La conséquence de cet antilibéralisme primaire est d'isoler la France du reste de l'Europe où, à quelques rares exceptions, les leçons de la crise ont été comprises. On n'a pas mis en accusation la finance internationale et la concurrence sauvage, on a au contraire dégraissé l'Etat, rendu aux entrepreneurs le goût et la rémunération de l'innovation, on a baissé les impôts, privatisé les services publics. Comme toujours, le style de Lecaussin est percutant. Comme toujours, la lecture de son dernier ouvrage vous donnera du plaisir, mais il vous fournira aussi les arguments pour libérer les Français de leur obsession antilibérale.



### Relever la France. Les dix remèdes

par Guy Lardeyret, éditions Institut pour la démocratie.

Parce qu'on a laissé la situation se dégrader trop longtemps, il règne dans notre pays la même atmosphère qu'à la veille de la Révolution : crise financière, contestation des privilèges, incapacité de l'Etat à réformer. Des maux qui auraient pu être traités hier avec des remèdes homéopathiques appellent aujourd'hui une thérapie de choc.

La seule médication qui serait opérante consisterait à inoculer des principes démocratiques par la voie de la constitution, le système sanguin du droit diffusant ensuite ses bienfaits dans tout l'organisme.

Le présent état des lieux permet de répondre à trois questions clés : quels sont les problèmes, comment les résoudre et comment mettre en œuvre les solutions ? A la différence d'il y a deux siècles il n'est plus nécessaire de descendre dans la rue : l'usage du droit de vote devrait suffire. Il reste à convaincre nos concitoyens que ces réformes sont possibles.

En achevant sa mutation démocratique, la France ne ferait pas que résoudre ses difficultés économiques. Cette révolution pacifique par le droit serait aussi le prélude d'une renaissance morale et intellectuelle.

*Guy Lardeyret est président de l'Institut pour la démocratie. Ce centre de recherche, fondé en 1986 pour analyser le cas de la France et rechercher des solutions à ces problèmes, est aujourd'hui l'un des pionniers de l'ingénierie démocratique à l'échelle internationale.*

### Quel avenir pour l'Union européenne et le continent européen

par Jean Bouheben

Dans cet ouvrage Jean Bouheben évoque sa jeunesse à Tarnos, cité portuaire et industrielle, proche de Bayonne, sous-préfecture des Basses-Pyrénées aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques. Il nous parle aussi des difficultés de la vie sous l'occupation, les tickets de rationnement ayant disparu seulement à la fin des années quarante. Il évoque ensuite l'esprit gascon qui soufflait à l'époque sur ce bassin de vie fédéré autour de l'agglomération bayonnaise et de l'Académie Gasconne de Bayonne, puis son entrée dans le club de l'époque qu'était l'Aviron bayonnais. Après des débuts professionnels dans une entreprise de produits bitumineux, Jean Bouheben nous parlera ensuite de son entrée en douane, puis de sa nomination comme fonctionnaire international qui l'amènera en Europe, mais aussi en Afrique et aux Amériques afin de présenter une nouvelle nomenclature internationale des tarifs des douanes dont il sera l'un des promoteurs et qui aura pour objet de faciliter les échanges de par le monde, source de croissance.

Il nous explique ensuite dans quelles conditions il a été conduit à créer la Mission centrale et orientale (MECO) en 1990, puis EURODOUANE en 1991 avec le concours des pays de l'Union européenne de l'époque, ceci pour sensibiliser les pays de l'Est aux principes de la démocratie et du libre-échange. Si certains de ces pays allaient intégrer l'Union européenne, d'autres comme l'Ukraine et la Russie devaient faire partie d'une zone de libre-échange en partenariat avec l'Union européenne. Dans son

ouvrage, Jean Bouheben montre l'urgence d'une solution envisagée voici plusieurs années déjà et l'intérêt d'un partenariat plus exigeant entre la France et l'Allemagne, tout comme la création « d'un noyau dur fédéral » à même de rendre crédible la naissance d'une Europe susceptible de parler d'une seule voix sur la scène du monde.

Un livre à lire absolument si l'on veut comprendre la situation internationale telle qu'elle se présente aujourd'hui à nous européens, enfants de la civilisation occidentale qu'il nous appartient de préserver devant la montée des périls.

---



## Services privés, service public » que choisir ?

---

Pour la sixième année consécutive le Cercle Frédéric Bastiat organise le Weekend de la Liberté. Le thème cette année est « Services privés, service public. »

Le Cercle Frédéric Bastiat est une association culturelle dont le but est de faire connaître les idées de Frédéric Bastiat. Le Cercle ne fait pas de politique bien que Frédéric Bastiat ait toujours combattu le « socialisme ».

La définition qu'il en donnait mérite d'être connue :

« La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres; c'est de généraliser la Spoliation sous prétexte de l'organiser. Or, la spoliation légale peut s'exercer d'une multitude infinie de manières; de là une multitude infinie de plans d'organisation: tarifs, protection,  subventions, encouragements, impôt progressif, instruction gratuite, Droit au travail, Droit au profit, Droit au salaire, Droit à l'assistance, Droit aux instruments de travail, gratuité du crédit, etc. Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun, la spoliation légale, qui prend le nom de Socialisme. » La Loi 

Selon cette définition, aujourd'hui en France, tous les partis sont « socialistes ». La déduction logique est qu'il n'importe que peu que le politicien contemporain soit dit « de droite » ou dit « de gauche ». Ce qui est important c'est qu'il reprenne les idées de Bastiat. Après tout Gerhard Schröder, en Allemagne, était étiqueté à gauche selon nos repères, sans que cela ne l'empêche de mener dans son pays des réformes que Bastiat n'aurait probablement pas désapprouvées, parce qu'elles réduisaient le périmètre de l'État. En Nouvelle-Zélande c'est Maurice Mc Tighe, étiqueté centre droit, qui réformait le pays dans le même sens. Quant à Mart Laar, Docteur en histoire, réformateur de l'Estonie, le seul livre d'économie qu'il avait lu était le très libéral « *Free to choose* » de Milton Friedman.

Lors de ce Weekend de la Liberté des orateurs de grande qualité viendront présenter l'importance de cette liberté de choisir dans la vie de chacun. Après une courte introduction au weekend par Patrick de Casanove, Damien Theillier ouvrira le congrès lors d'un dîner débat où il parlera de la Liberté et de la Contrainte. Cela nous permettra d'aborder la suite en ayant précisé d'emblée les enjeux qui existent quand il faut choisir entre l'une et l'autre. Le samedi soir aura lieu un autre dîner débat « *Tradition étatiste et actuelle croissance en Afrique : les leçons de la liberté économique* » par Mamadou Koulibaly. La journée du samedi et le dimanche matin seront consacrées aux conférences : « *Professionalisation de la vie politique et poids des services publics* » par Jean-Baptiste Léon ; « *Les transports à travers l'exemple de la SNCF* » par Sandrine Gorreri ; « *Services privés, service public : l'exemple de l'eau* » par Max Falque ; « *L'école à travers l'exemple d'Espérance banlieues* » par Éric Mestrallet ; « *Les systèmes de santé en France et ailleurs* » par Patrick de Casanove ; « *Services privés, service public : la culture.* »

par Vincent Ginocchio ; « *Mille-feuille administratif ou subsidiarité* » par Jacques de Guenin ; « *Stratégie de déréglementation et de privatisation des services publics* » par René de Laportalière. « *Réformer c'est possible : l'exemple allemand* » par Alain Mathieu ; « *Fonctions régaliennes : faut-il tout déléguer ?* » par Jacques Gareilo.

Aujourd'hui en France la plupart des gens sont convaincus de la nécessité de réduire les dépenses publiques. Dans les prochaines semaines les politiques devront prendre des décisions pour y parvenir. Il y a peu de chances qu'ils prennent les bonnes. Pour les aider je ne peux que les inciter à assimiler cette citation de Bastiat :

« Il est des choses qui ne peuvent être faites que par la force collective ou le pouvoir, et d'autres qui doivent être abandonnée à l'activité privée. Le problème fondamental de la science politique est de faire la part de ces deux modes d'action.

La fonction publique, la fonction privée ont toutes deux en vue notre avantage. Mais leurs services diffèrent en ceci, que nous subissons forcément les uns et agréons volontairement les autres; d'où il suit qu'il n'est raisonnable de ne confier à la première que ce que la seconde ne peut absolument pas accomplir.

Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche. En dehors de ce cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression.

Si cette grande et fondamentale ligne de démarcation était ainsi établie, le pouvoir serait fort, il serait aimé, puisqu'il ne ferait jamais sentir qu'une action tutélaire. Il serait peu couteux, puisqu'il serait renfermé dans les plus étroites limites. Il serait libéral, car, sous la seule condition de ne pas froisser la liberté d'autrui, chaque citoyen jouirait, dans toute sa plénitude, du franc exercice de ses facultés industrielles, intellectuelles et morales. J'ajoute que la puissance de perfectibilité qui est en elle étant dégagée de toute compression réglementaire, la société serait dans les meilleures conditions pour le développement de sa richesse, de son instruction et de sa moralité. » *Profession de foi 1846.*

Pour réduire les dépenses publiques il faut rendre aux individus la libre disposition de leurs biens et le libre choix de leur vie. Cette réforme est possible si elle concerne tout le monde, si tout individu quelle que soit sa situation profite de cette nouvelle donne. La prospérité engendrée sortira de la misère ceux que notre système malthusien y a jetés. Personne ne restera sur le carreau.

Convaincre les Français et leurs dirigeants est l'enjeu de ce Weekend de la Liberté on ne peut plus d'actualité.

Patrick de Casanove.  
Président du Cercle Frédéric Bastiat

# Le Cercle Frédéric Bastiat serait honoré par votre participation

## Le 6<sup>e</sup> Week-end de la Liberté,

avec le soutien de :

**l'ALEPS, Contribuables Associés, l'IFRAP, l'Institut Coppet,  
Liberté Chérie, l'IREF et Alternative Libérale**

**Il se déroulera du 4 juillet 2014 au dîner au 6 juillet 2014 au déjeuner.**

**Hôtel Caliceo à Saint-Paul-Lès-Dax.**

sur le thème

## Services privés, service public

Personne n'ignore le délabrement économique de la France. Personne n'ignore que les Français n'ont pas le moral, sont pessimistes et ne font plus confiance à leurs politiciens. Dans cette situation grave une association comme le Cercle Frédéric Bastiat a un rôle à jouer en éclairant les décideurs, en particulier en leur faisant connaître la pensée de Frédéric Bastiat. Le grand sujet d'actualité est la réduction des dépenses publiques. Chez la majorité des politiciens et dans les médias il existe un accord sur la nécessité, pour y parvenir, de faire maigrir l'État, qu'il soit national ou local. Mais le désaccord porte sur le comment, le combien et le où. Bastiat répond à cela dans La Loi : « La Loi, c'est la Justice Organisée. Or, remarquons-le bien: organisée par la Force, c'est-à-dire par la Force, exclut l'idée d'organiser par la Loi ou par la Force une manifestation quelconque de l'activité humaine: Travail, Charité, Agriculture, Commerce, Industrie, Instruction, Beaux-Arts, Religion; car il n'est pas possible qu'une de ces organisations secondaires n'anéantisse l'organisation essentielle. » Pour réduire les dépenses publiques tout en maintenant, voire augmentant, la qualité du service rendu aux Français il est indispensable de remettre à plat la répartition des rôles entre les individus et l'État. Il faut pour chaque poste se demander s'il est indispensable que ce service soit rendu par un fonctionnaire. En suivant Bastiat la logique veut que d'immenses champs d'activité soient rendus à la responsabilité et au libre choix des individus. C'est le sujet de ce Week-end de la Liberté.

Après une courte présentation de la manifestation par Patrick de Casanove, Président du Cercle, Damien Theillier ouvrira le congrès lors d'un dîner débat où il parlera de la Liberté et de la Contrainte. Cela nous permettra d'aborder la suite en ayant précisé d'emblée les enjeux qui existent quand il faut choisir entre l'une et l'autre. Le samedi soir aura lieu un autre dîner débat « Tradition étatiste et actuelle croissance en Afrique : les leçons de la liberté économique » par Mamadou Koulibaly. La journée du samedi et le dimanche matin seront consacrées aux conférences : « Professionnalisation de la vie politique et poids des services publics » par Jean-Baptiste Léon ; « Les transports à travers l'exemple de la SNCF » par Sandrine Gorreri ; « Services privés, ser-

vice public : l'exemple de l'eau » par Max Falque ; « L'école à travers l'exemple d'Espérance banlieues » par Éric Mestrallet ; « Les systèmes de santé en France et ailleurs » par Patrick de Casanove ; « Services privés, service public : la culture. » par Vincent Ginocchio ; « Millefeuille administratif ou subsidiarité » par Jacques de Guenin ; « Stratégie de déréglementation et de privatisation des «services publics » par René de Laportalère. « Réformer c'est possible : l'exemple allemand » par Alain Mathieu ; « Fonctions régaliennes : faut-il tout déléguer ? » par Jacques Garello.

Tout au long du Weekend aura lieu une Foire aux livres qui commencera le vendredi à 14 heures. De nombreux auteurs seront présents et dédicaceront leurs ouvrages.

Il existe plusieurs formules au choix pour assister à cet événement et permettre au plus grand nombre de fréquenter tout ou partie de cette manifestation. Elles tiennent compte des disponibilités de chacun et du coût que le weekend de la liberté représente. Le but est que de plus en plus de gens connaissent les idées de Frédéric Bastiat qui reposent sur le respect des Droits individuels : la Liberté, la Propriété, la Personnalité. Plus il y aura de personnes convaincues des bienfaits de liberté de choix et de la responsabilité individuelle et plus nous aurons de chance d'orienter notre pays vers une société de justice et de prospérité.

Le week-end se déroulera à l'hôtel Caliceo, à Saint-Paul-lès-Dax, un hôtel particulièrement agréable situé sur les bords d'un lac. <http://www.hotelcaliceo.com/>. L'hôtel Caliceo dispose de nombreux équipements aquatiques de qualité pour la détente et la remise en forme. Que ceux qui veulent en profiter n'oublient pas leur maillot de bain.

Ci-joint le bulletin d'inscription et le programme.

Pour tout renseignement complémentaire, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).

Pour contacter le Cercle à :

[cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com) ou au 05 59 45 36 47

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer au Cercle Frédéric Bastiat

– 146 rue des Hauts du Lac - 40440 Ondres –

Un chèque de 30 € par famille pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail

Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).

**Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses manifestations.**